

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2022

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4909)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 134

présenté par
Mme Blin

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon les données "CovidTracker", près de 90% de la population française en âge d'être vaccinée bénéficie d'un schéma vaccinal complet.

Ce sont donc bien 90% des Français qui disposent d'un pass vaccinal. Or, notre pays est confronté à une nouvelle vague de contaminations.

Si l'objectif poursuivi est bien de lutter contre les contaminations, ne proposer que la vaccination comme moyen de lutte efficace face à cette épidémie ne repose sur aucune donnée scientifique avérée à l'instar des déclarations de nombreux scientifiques.

Le pass sanitaire n'a pas prouvé son efficacité au regard des nouvelles mesures restrictives aujourd'hui imposées. Le pass vaccinal, plus restrictif, n'est donc également pas le meilleur vecteur scientifique pour lutter face à la pandémie.

Réduire les possibilités scientifiques de détermination des contaminations, sans compter qu'aujourd'hui il est admis que même vacciné le virus se transmet, est un non sens auquel il convient de remédier.